FORMATION

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail



Certifiante

La formation SST est la formation réglementaire sur le secourisme et la prévention des risques en entreprise. Les participants obtiendront les compétences nécessaires pour porter secours à une personne victime d'un accident ou d'un malaise et participer à la démarche de prévention au sein de l'entreprise.

2	Tout public
(2 jours soit 14 heures en présentiel.
233	De 4 à 10 stagiaires.
•	En Île-de-France / Paris et France entière.
Pré-requis	Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation.
Accessibilité	Si un stagiaire à des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions adapter l'action de formation. Nos salles sont conformes aux normes d'accessibilité.
Formateur(s)	Formateurs SST habilités suivant un dispositif INRS imposé, à jour de leurs formations.
Tarifs	Sur devis.
Horaires	À la carte
Contact	christine.delaune@acms.asso.fr

Références règlementaires :

Art R 4224-15 et R 4224-16 du Code du Travail Art L4121-1 obligation de l'employeur Décret n°2007-705 du 7 mai 2007 Document de référence de l'INRS.

OBJECTIFS

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

APTITUDE

- Porter secours en toute sécurité,
- Repérer les risques et participer à leur réduction.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisées sont principalement : aides audiovisuelles, documentations, explications pratiques, applications concrètes, jeux de rôles.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Vidéoprojecteur, ordinateur, (vidéo-photos-diaporama)

Divers matériels pour la réalisation des simulations

Coupe des voies aériennes supérieures.

Un lot de mannequins (adulte, enfant et nourrisson).

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) de formation.

Plan d'intervention et plan d'actions préventions.

Une veste d'entraînement de désobstruction.

Livret INRS : aide-mémoire Sauvetage Secourisme du Travail ED 4085.

Un support de la formation est remis à chaque participant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Fiche d'évaluation des acquis tout au long de la formation au travers des exercices réalisés.

Epreuves certificatives sur grilles de certification des compétences SST prévues dans le dispositif INRS.

Évaluation à chaud et à froid. - Certificat de réalisation de la formation.

Les stagiaires ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives, se verront délivrer, par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et par l'INRS, un certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » valable 24 mois à compter de la fin de la formation SST.

Cas du stagiaire n'avant pas validé la totalité des compétences :

Il est possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s). Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation.

ACMS • 55, rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex
Tél.: 01 46 14 86 79 - Portable: 07 63 87 28 48 - acms-formation@acms.asso.fr
Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Île-de-France

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail



Certifiante

COMPÉTENCES

Avant la formation : échange téléphonique avec le demandeur.

Pour une démarche efficace : il faut consacrer un temps nécessaire à la préparation de l'action de formation en amont avec le formateur une fois la date validée.

Domaine de compétence 1

Intervenir face à une situation d'accident de travail.

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST.
 - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

• Protéger de façon adaptée.

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

• Examiner la victime.

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.
- Reconnaître les autres signes affectant la victime.
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.

- Définir les différents éléments du message d'alerte.
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

• Secourir la victime de manière appropriée.

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques.
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

Domaine de compétence 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

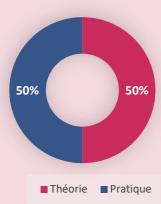
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise.
 - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.
 - Déterminer les risques et dommages potentiels.

Participer à la maitrise des risques professionnels par des actions de prévention.

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée.
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

À savoir Ce certificat est valable 2 ans.

Répartition du temps



ACMS • 55, rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex
Tél.: 01 46 14 86 79 - Portable: 07 63 87 28 48 - acms-formation@acms.asso.fr
Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Île-de-France